

Politique climatique et énergétique de la Suisse au-delà de 2020 dans le domaine immobilier

Position de constructionsuisse (approuvée par le comité le 22. Mai 2019)

I. Objectifs

Positionner le secteur de la construction et constructionsuisse en tant qu'interlocuteurs politiques

constructionsuisse soutient cet objectif car :

- le secteur de la construction souhaite intervenir assez tôt dans l'élaboration des conditions cadre politiques aux plans fédéral et cantonal
- en tant qu'organisation faitière, constructionsuisse est un leader aux plans fédéral et intercantonal

Favoriser une réduction du CO₂ dans le parc immobilier en faveur d'une politique climatique orientée vers l'avenir

constructionsuisse soutient cet objectif car :

- elle reconnaît la problématique du CO₂ et le secteur de la construction se considère comme faisant partie de la solution
- beaucoup de choses ont déjà été réalisées dans le secteur de la construction et il s'agit de continuer sur cette voie
- la Suisse occupe une position de pointe en matière d'innovation et le secteur de la construction veut apporter sa contribution dans ce domaine

Augmenter l'efficacité énergétique dans le parc immobilier, en considérant le bâtiment dans le système

constructionsuisse soutient cet objectif car :

- l'efficacité énergétique et climatique est aujourd'hui la norme dans la construction de bâtiments neufs et le plus grand potentiel réside dans le parc immobilier existant
- seuls des bâtiments avec une efficacité énergétique élevée peuvent être alimentés par des énergies renouvelables
- l'interconnexion (« bâtiment dans le système ») recèle un grand potentiel en matière d'efficacité et de synergies

Promouvoir des bâtiments avec un cycle de vie optimisé

constructionsuisse soutient cet objectif car :

- les matières premières représentent un bien précieux et doivent être recyclées dans le cadre d'une économie circulaire (efficacité des ressources)
- la phase d'exploitation est celle qui a le plus grand impact en matière d'énergie et d'émissions, dans le cycle de vie d'un bâtiment
- l'entretien, la rénovation et le développement relèvent de la responsabilité du secteur de la construction et génèrent une grande création de valeur dans le pays

II. Priorités politiques

Stimuli pour la promotion du renouvellement du parc immobilier

constructionsuisse soutient cette priorité car :

- cela représente l'une des manières les plus efficaces d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques
- seul le renouvellement du parc immobilier permet la transformation énergétique de celui-ci au rythme requis

Maintenir le programme Bâtiments

constructionsuisse soutient cette priorité car :

- l'économie a besoin de conditions cadre fiables (pas de « stop and go », un deuxième paquet de mesures à partir de 2022 fait défaut)
- le secteur de la construction respecte la volonté populaire et le programme Bâtiments fait partie de la Stratégie énergétique 2050
- cela soutient la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques

Assurer une attitude cohérente des différentes institutions au niveau fédéral concernant la politique climatique et énergétique

constructionsuisse soutient cette priorité car :

- nous avons besoin d'une pesée des intérêts correcte entre, d'une part, la politique climatique et énergétique et, d'autre part, des aspects culturels de la construction (culture contemporaine et héritage culturel) et autres
- une coordination est particulièrement importante pour éviter les doublons et les contradictions
- cela réduit la bureaucratie
- une réorientation stratégique d'EnergieSuisse permet d'atteindre ses objectifs

III. Exigence

Introduction d'une taxe d'incitation efficace sur le CO₂ pour les bâtiments et la mobilité (y c. aviation), **pour autant que les objectifs suivants soient poursuivis en parallèle :**

- Promotion de la densification vers l'intérieur : fixation cantonale de densités minimales (au lieu de densités maximales) dans les centres
- Suppression d'obstacles et de règlements dans la construction
- Simplification, accélération et numérisation des procédures de demande d'autorisation de construire
- Renforcement des droits procéduraux des demandeurs face aux opposants